



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLLEN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER ; Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER ; Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLENS ; Monsieur PARMENTIER arrivé à 19h20 ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BIONAZ ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur FOUSSARD ; pouvoir à Madame Nadine FLAMME,
Madame Marie-Cécile FLAMME ; pouvoir à Madame COURBON,
Monsieur BOITEZ ; pouvoir à Monsieur MEUCCI,

OBJET : Désignation des membres des commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 :

« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »



Il est proposé la création des six commissions suivantes :

- Affaires « Finances et Ressources Humaines » qui traitera du Budget, de l'activité économique, des biens municipaux, de la dynamisation du commerce local
- Affaires « Enfance-Jeunesse-Education-Sports » qui traitera des actions scolaires, péri et extrascolaire, et de la gestion des activités sportives (hors associations)
- Affaires « Sécurité et Prévention » qui traitera de la Vidéoprotection, de la sécurité routière, du Contrat Local de Prévention de la délinquance, du plan communal de sauvegarde
- Affaires « Sociales » qui traitera de l'action sociale, de la petite enfance, des personnes âgées, du logement, de l'emploi et de l'inclusion
- Affaires « Culturelles » qui traitera de la médiathèque, des associations, de la communication, et des événements culturels et commémoratifs
- Affaires « Techniques » qui traitera des travaux, de l'urbanisme, de la transition écologique de la voirie, des mobilités douces, des aires de jeux publiques, du fleurissement, du cimetière.

Il est demandé à chaque composante de proposer ses représentants pour chaque commission selon la répartition suivante soit :

- 9 membres de la majorité « Mouy, Cap vers demain »
- 2 membres de la liste « Unis pour Mouy »
- 1 membre de la liste « Mouy à votre écoute »

Le Conseil,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Créer 6 commissions municipales :

- Affaires « Finances et Ressources Humaines »
- Affaires « Enfance-Jeunesse-Education-Sports »
- Affaires « Sécurité et Prévention »
- Affaires « Sociales »
- Affaires « Culturelles »
- Affaires « Techniques »

Article 2 : Procéder à la désignation par vote à scrutin public, des membres de la commission

Finances et Ressources Humaines		Vice-Président : Julien DOURLEN, 1 ^{ER} adjoint	
« Mouy Cap vers demain »	J. ROBAS	S. COURBON	F. BARUMBWA
	K. ARDENNOIS	L.DEAUBONNE	I.LUC
	D. MEUCCI	S. OLIVIER	
Unis pour Mouy	B. VERCOUSTRE	S. LTEIF	
Mouy à votre écoute	K. BRETON		



Enfance-Jeunesse-Education-Sports		Vice-Présidente adjointe,	
« Mouy Cap vers demain »	J.P. GUETROT	S. COURBON	L.DEAUBONNE
	I.LUC	W. FOUSSARD	P. TRAORE
	P. CHUETTE	P. DOURLENS	
Unis pour Mouy	S. BIONAZ	K. LAMAAZI	
Mouy à votre écoute	V. CORFMAT		

Commission Sécurité et Prévention		Vice-Président : Patrick CARBONARO, 3^{ème} adjoint	
« Mouy Cap vers demain »	J. ROBAS	C.BOITEZ	F. BARUMBWA
	N. FLAMME	I.LUC	D. MEUCCI
	S. OLIVIER	P. CHUETTE	
Unis pour Mouy	B. VERCOUSTRE	S. LTEIF	
Mouy à votre écoute	V.CORFMAT		

« Affaires sociales »		Vice-Présidente : Alice PELTIER, 4^{ème} adjointe	
« Mouy Cap vers demain »	J. DOURLLEN	C.WIOLAND-MARCHI	F. BARUMBWA
	I.DESIR	N. FLAMME	W. FOUSSARD
	P. TRAORE	MC. FLAMME	
Unis pour Mouy	L.AMIRAT	K. LAMAAZI	
Mouy à votre écoute	K. BRETON		

« Affaires Culturelles »		Vice-Président : Jean-Paul GUETROT, 5^{ème} adjoint	
« Mouy Cap vers demain »	A. PELTIER	C.WIOLAND-MARCHI	K. ARDENNOIS
	I.DESIR	W. FOUSSARD	P. TRAORE
	S. OLIVIER	P. DOURLENS	
Unis pour Mouy	L.AMIRAT	K. LAMAAZI	
Mouy à votre écoute	V.CORFMAT		

« Affaires Techniques »		Vice-Présidente : Stéphanie COURBON, 6^{ème} Adjointe	
« Mouy Cap vers demain »	J. DOURLLEN	P. CARBONARO	C.BOITEZ
	K. ARDENNOIS	N.FLAMME	D.MEUCCI
	MC.FLAMME	P. CHUETTE	
Unis pour Mouy	L.AMIRAT	S. LTEIF	
Mouy à votre écoute	K. BRETON		

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	30/26
Date de convocation :	2 avril 2026
Nombre de membres en exercice :	29



Nbre de membres présents ou représentés :	29
Nbre de membres absents :	
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
Adoptée à l'unanimité	

Le secrétaire de séance,



Dominique MEUCCI

Le Maire,



Frank DERUEM